

Réseau ReBONd - Règlement						
		Abonnement Bibliothèque / habitants du Réseau	Abonnement Bibliothèque / habitants en dehors du Réseau	Abonnement Bibliothèque + ludothèque / habitants du Réseau	Abonnement Bibliothèque + ludothèque / habitants en dehors du Réseau	Remarques
Cotisations	Médiathèque Adulte	10 €	18 €	25 €	63 €	Inscription dans la commune de son choix Fiche d'inscription avec déclaration sur l'honneur, autorisation parentale (si mineur) et acceptation du règlement. Signalement de tout changement d'adresse. Pour pouvoir prendre un abonnement + ludothèque, il est obligatoire d'avoir un abonnement bibliothèque en cours de validité.
	Associations et collectivités	Gratuit	33 €	25 €	126 €	
	Moins de 18 ans	Gratuit	Gratuit	12 €	25 €	
	Jeunes de 18 à 25 ans	Gratuit	8 €	18 €	35 €	
	Demandeurs emploi, allocataires du RSA et personnes en situation de handicap	Gratuit	8 €	18 €	35 €	
	professionnels et bénévoles des bibliothèques du réseau	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
	Personnel communal de la commune de Saint-Cy- Mour-d'Or	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Durée abonnement	1 an de date à date					
Durée des prêts	3 semaines pour les particuliers 2 mois pour les collectivités					
Emprunts	Illimité pour imprimés et CD	Limite : - 4 DVD - 1 livre - 2 nouveautés par type de document (5 pour les CD)		Plus - 4 jeux - 4 jeux vidéo - 1 console	Plus - 4 jeux - 4 jeux vidéo - 1 console	Les emprunts et les retours des documents peuvent se faire dans toutes les bibliothèques du réseau - Les jeux (sauf jeux vidéo) et le matériel (liseuse, console...) doivent obligatoirement être rendus dans la bibliothèque dans laquelle ils ont été empruntés - 1 document est considéré comme « nouveauté » pendant 3 mois à partir de la date de mise en circulation.
Prorogations	1 fois, sauf - réservations, - nouveautés, - retards. Prorogation impossible pour les livres.					
Retards	Pas de pénalités de retard mais suspension de prêt : après 3 semaines de retard : suspension du prêt pendant 6 jours à partir du retour des documents // à partir de 2 mois de retard : 16 jours de suspension // Délégation au Trésor Public après la 3ème relance.					
Perte de carte	2 €					
Perte d'un DVD ou dégât	35 €					
Perte autres documents ou dégat	Remplacement par un document neuf ou équivalent					
Périodique	Le dernier paru n'est pas empruntable					
Prêt livre	Emprunt sans caution mais avec signature d'une charte. Remplacement des livres et accessoires si perte ou dégradation.					
Réservation		possible sur tous les documents empruntables de l'ensemble des bibliothèques du réseau - A disposition pendant 10 jours dans la bibliothèque « site de retrait » demandée - 5 réservations maximum dont 2 nouveautés (dont 5 nouveautés si ce sont des CD)		Jeux : 4 réservations		